

Recommandations régionales COVID-19

Fiche 9 - Conduite à tenir pour un usager identifié cas possible/ probable/ confirmé au sein d'un établissement

23/11/2020

Toutes les doctrines nationales sont consultables sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/>

En règle générale, en cas d'apparition de symptômes chez un usager, il est impératif d'isoler au plus vite la personne symptomatique.

L'isolement doit être expliqué/consenti/accompagné.

- Il convient

- de valider une procédure interne en cas de repérage d'un cas possible comprenant la mise en place de mesures d'isolement immédiat sur place, un avis médical impératif, l'isolement ou le transfert dans un lieu adapté, la réalisation d'un test de dépistage, l'enquête pour le repérage des cas contacts étroits qui devront être testés et confinés en attendant le résultat de la PCR ;
- d'avoir anticipé les modalités d'isolement, et disposer éventuellement d'une chambre seule dédiée si l'établissement comporte des chambres doubles ;
- d'avoir anticipé les liens avec le secteur sanitaire.

Les fiches de liaison d'urgence et d'habitudes de vie quotidienne sont, à cette fin, régulièrement mises à jour.

Attention, si l'isolement devait se faire au sein de l'établissement, dans le cadre d'un hébergement permanent, les modalités de l'isolement sont décrites dans la procédure du Cpias Hauts de France (voir annexe).

- L'identification de la zone d'isolement

L'accès ou les accès à la zone d'isolement nouvellement créée doivent être clairement identifiés par des affiches explicites.

L'accès à cette zone doit être marqué physiquement que ce soit par la fermeture des portes coupe-feu ou par l'installation de barrières physiques de type ruban de signalisation.

Un personnel dédié est affecté à la zone d'isolement. Ce personnel bénéficie des équipements de protection individuelle adaptés.

En aucun cas, la zone d'isolement ne doit être fermée par des objets pouvant gêner toute manoeuvre d'évacuation (sécurité incendie).

Pour le contact tracing, se référer à la **fiche 7**.

Prérequis :

Appliquer les Précautions Standard : *voir Annexe 1*

Informers les professionnels et intervenants autorisés

Suspendre les visites (sauf autorisation exceptionnelle)

Appliquer les mesures barrières :

- Gestes barrières : *voir Annexe 3*
- Hygiène des mains (HDM) par friction hydro alcoolique (FHA)*
- Aération régulière

Indications du port de masque : *voir Annexe 4*

- Port du masque chirurgical pour tout soignant / intervenant dès l'entrée dans la chambre
- Port du masque FFP2 exclusivement pour le personnel soignant qui réaliserait des gestes invasifs ou manœuvres au niveau de la sphère respiratoire (prélèvement sphère nasopharyngé, kinésithérapie respiratoire, aspiration endotrachéale)

Prise en charge de résident cas possible/probable/confirmé COVID-19 :

Confinement du cas :

- Chambre individuelle
- **Appliquer les prérequis**
- Arrêter les activités
- Distribuer les repas en chambre
- Privilégier l'utilisation de matériel à usage unique (UU) ou dédié au résident (thermomètre, bassin...)
- **Avoir à disposition :** lunettes de protection, tablier plastique UU ou sur blouse UU, masques chirurgicaux, produit hydro alcoolique, produit détergent-désinfectant*

Avant d'entrer dans la chambre :

- Réaliser une FHA
- Mettre des lunettes de protection et un masque chirurgical
- Mettre un tablier plastique UU ou sur blouse UU pour tout soin de contact (change, toilette...)
- Réaliser une FHA
- Prévoir :
 - Gants à UU : à utiliser UNIQUEMENT pour les soins à risque de contact avec les produits biologiques d'origine humaine (urines, sang, selles...)
 - Supports de linge sale et déchets (DAOM/DASRI) proches de la chambre

Dans la chambre :

- Mettre un masque chirurgical au résident en continu lors des soins proches s'il le supporte

Après le soin :

- Nettoyer-désinfecter l'environnement proche du résident : utiliser un produit détergent-désinfectant* (en respectant le temps de contact pour une virucidie indiqué par le fabricant)
- Eliminer en DAOM tablier/sur blouse et gants avant de sortir
- Réaliser une FHA

Précautions d'Hygiène en EMS

pour un résident cas possible/probable/confirmé COVID-19

(Version 18 mars 2020)

A la sortie de la chambre :

- Si utilisation de dispositifs médicaux partagés : nettoyer-désinfecter avec produit détergent-désinfectant* (stéthoscope, tensiomètre...)
- Retirer les lunettes de protection (voir fiche CPias « entretien des lunettes de protection »)
- Jeter le masque chirurgical en DAOM
- Réaliser une FHA

Gestion excréta :

- Privilégier les sacs absorbants, à défaut le lave bassin
- **Pas d'utilisation** de douches ou douchettes

Déchets : Eliminer les déchets selon la filière habituelle

DAOM en double sac plastique : gants, tabliers, protections absorbantes, emballages...
Eliminer régulièrement les sacs préalablement fermés

DASRI : selles liquides ou déchets avec présence de sang et/ou vomissements
Ne sont pas considérés comme DASRI : mouchoirs, masques usagés

Pour rappel : FHA après toute manipulation

Bio nettoyage de la chambre :

- Porter : tablier plastique ou sur blouse UU, gants UU, masque chirurgical, lunettes de protection
- Préférer l'utilisation de chiffonnettes/bandeaux de lavage à UU.
Si utilisation de chiffonnettes/bandeaux réutilisables : les traiter en lingerie à 60°C

Au quotidien :

- Aérer de manière régulière la chambre
- Utiliser un produit détergent-désinfectant* en respectant le temps de contact pour une virucidie indiqué par le fabricant : pour les surfaces hautes et cabinet de toilette
Ou en cas de non-conformité à la norme NF EN 14476, réaliser la procédure ICD (Javel) *voir Annexe 2*
- Nettoyer les sols selon la procédure habituelle
- **Renforcer le bio nettoyage des surfaces telles que : poignées de porte, barrières, interrupteurs, télécommandes, sonnettes, tablettes ...**

En sortie ou fin de période de contagiosité :

- Réaliser la procédure ICD (Javel) pour les sols et surfaces *voir Annexe 2*

Repas / Vaisselle :

- Repas en chambre
- Prise en charge habituelle de la vaisselle

Pour rappel : cycle de lavage à une température de 55°C à 60°C et un cycle de rinçage à plus de 85°C.

Précautions d'Hygiène en EMS

pour un résident cas possible/probable/confirmé COVID-19

(Version 18 mars 2020)

Linge :

- Suivre la filière et les procédures de l'établissement
- Privilégier le double emballage ou sac hydrosoluble
- Pour la manipulation : porter tablier plastique ou sur blouse UU, gants UU, masque chirurgical, lunettes de protection
- Pour le linge fragile : réaliser un prélavage et utiliser un produit lessiviel désinfectant
- **Bannir les mouchoirs tissu aux résidents**

*Pour rappel : Ne pas secouer les draps et le linge, ne pas plaquer les draps et le linge contre soi
FHA après toute manipulation*

Si entretien du linge par la famille :

- Entreposer le linge sale dans un sac plastique dans la chambre
- Quand la famille récupère le linge : prendre le sac et le déposer dans le sac de transport plastique de la famille (étiqueté)

Conseils à donner à la famille :

- Ne pas secouer les draps et le linge
 - Transporter les draps et le linge à laver dans la machine à laver le linge sans déposer intermédiaire dans le logement.
 - Laver le linge :
 - A part des autres personnes vivantes sous le même toit
 - dans une machine à laver avec un cycle à 60°C pendant 30 min au minimum. En cas de linge fragile, réaliser un prélavage.
 - Réaliser une hygiène des mains en fin de manipulation

ANNEXE 1 : Précautions Standard



* Produit répondant à la norme de virucidie NF EN 14476

ANNEXE 2 : Procédure ICD (Javel)

- Nettoyer avec un produit détergent
- Rincer à l'eau du réseau
- Laisser sécher
- Désinfecter à l'Eau de Javel selon la dilution :

Utilisation en désinfection de l'Eau de Javel : solution à 2,6% diluée au 1/5^{ème}

	Si utilisation de berlingots de 250ml (solution à 9,6%) : 1- dilution dans un flacon de 1 litre (berlingot de 250ml + 750ml d'eau froide pour obtenir une solution de 1 litre à 2,6%), 2- puis nouvelle dilution au 1/5 ^{ème} (1 litre de la solution préparée dans 4 litres d'eau)
	Si utilisation de bidons de 1 ou 2 litres (solution à 2,6%) : - dilution directe au 1/5 ^{ème} (1 litre du bidon dans 4 litres d'eau)



A diluer dans de l'eau froide

Date de péremption :

Berlingot : 3 mois après la date de fabrication indiquée dessus.

Bidon de 1 litre commercialisé : date de péremption indiquée.

Solution à utiliser extemporanément.

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

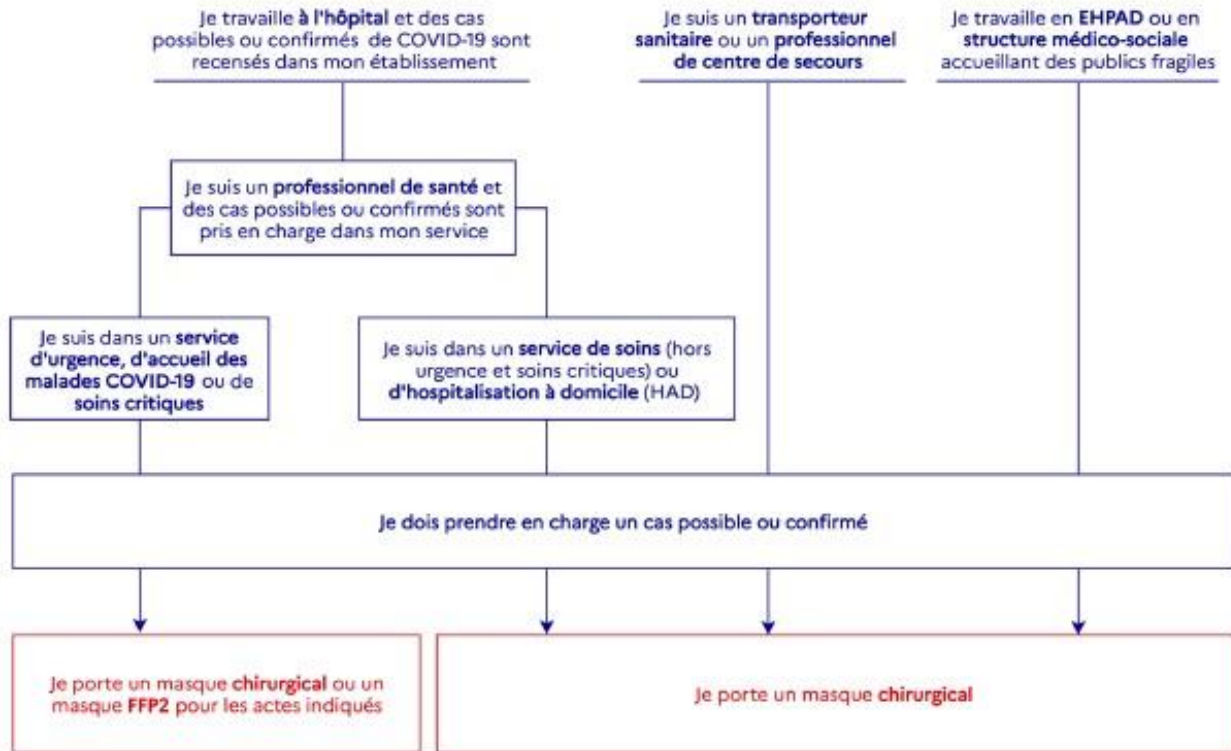


0 800 130 000
(appel gratuit)

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/03/coronavirus_gestes_barriere_spf.pdf

Quel masque porter à l'hôpital et en EHPAD ?

Au sein d'une zone de circulation active du virus ("cluster")



Comment mettre mon masque chirurgical ?



Comment mettre mon masque FFP2 ?

